

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Magalie JOSSEAUME et Michaël ROGER adjoints,

Ms Vincent PICARD, Daniel ENGUEHARD, Pascal MORAZIN (arrivé à 21h30 - délibération n° 22.04.03) et Mmes BEAUDOUIN Solène, Michèle DESVAUX (arrivé à 21h00 - délibération n° 22.04.02), formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Ms Charly MEYER, Yann POTIER

Absents excusés : M. Matthieu CUCU

Procuration :

Secrétaire de séance : M. Daniel ENGUEHARD

Date de convocation : 04/04/2022 *Présents* : 9

Votants : 9

Date d'affichage : 19/04/2022

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 30 mars 2022.

Approbation à l'unanimité.

Délibération n° 2022.04.01

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	555 397.74 €
- un déficit de	0.00 €

Décide

Vote : pour 7

Contre 0

Abstention 0

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

190 897.65 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

364 500.74 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

555 397.74 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-85 646.09 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-30 913.00 €

Besoin de financement F

=D+E

- 116 559.09 €

AFFECTATION = C

=G+H

555 397.74 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

116 559.09 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

438 838.65 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Délibération n° 2022.04.02

VOTE DES TAXES 2022

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	36.70%	36.70%
Taxe foncière sur non bâti	32.19%	32.19%

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Présenté par le Maire et engageant la commune pour l'année présente, le budget fait apparaître en section de fonctionnement un total de dépenses et de recettes qui s'équilibrent à la somme de 1 046 618.65 €. Quant à la section d'investissement, elle est équilibrée à la somme de 349 876.09 €.

Après délibération, le conseil vote comme suit :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers du rassemblement le samedi 16 avril à 10h sur la place de la Mairie des 2 véhicules 4L de Bacilly participant au « 4L Trophy ».
- Monsieur le Maire informe du passage de la course cycliste « Tour de la Manche » le 22 mai prochain vers 15h au carrefour du Fougeray.
- Date de commissions : le 30 avril à 10h commission fleurissement
Le 30 avril à 11h commission élargie au terrain de football

Séance levée à 22h00

